Instructions

1. Ce rapport doit être déposé auprès du Conseil au plus tard le 30 novembre de chaque année. Sur réception du rapport, une version abrégée sera affichée sur le site Web du Conseil.

2. Tous les renseignements financiers doivent être déclarés en milliers de dollars (000 $).

3. Ce rapport doit être déposé en version abrégée et en version confidentielle, ainsi qu'en formats Excel et PDF.

4. Veuillez assurer que les renseignements fournis dans ce document sont conformes aux renseignements contenus dans les autres rapports déposés auprès du CRTC, le cas échéant (p. ex. le rapport annuel cumulé, les formulaires de rapport annuel).

5. Ce rapport remplace le Rapport sur les émissions d'intérêt national (ÉIN) pour les grands groupes de propriété de langue française et anglaise.

6. Ce rapport doit inclure toutes les catégories au titre des dépenses en émissions canadiennes (DÉC), à l'exception des émissions de nouvelles et de sports.

7. Les onglets « Données cumulées », « Producteurs CLOSM » et « Producteurs autochtones » doivent refléter les résultats de l'ensemble du groupe.

8. Le montant total des DÉC pour tous les services doit correspondre au montant global indiqué dans l'onglet « Données cumulées (Groupe) ». Certaines cellules sont codées à l'aide de couleurs pour assurer la cohérence entre les formulaires. Veuillez vous assurer que les cellules contenant la même couleur sont identiques. Les montants totaux indiqués dans les cellules codées par couleurs dans les onglets « Détails par émission » par service doit être identique à ceux dans les cellules correspondantes dans l'onglet « Données cumulées ».

9. Les DÉC doivent être déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

10. Aucun crédit admissible au titre des DÉC (telles que les productions des CLOSM et les productions autochtones) ne devrait être appliqué dans le rapport. Ce rapport devrait inclure uniquement les dépenses réelles.

Détails des émissions par service (voir l'onglet vert)

11. Chaque service facultatif inclus dans la décision de renouvellement de licence de groupe doit faire l'objet d'un rapport dans un onglet distinct. Ainsi, des onglets uniques « Détails par émission » doivent être créés pour chaque service autorisé pour lequel un rapport est produit. Les stations de télévision traditionnelle en direct peuvent générer des rapports cumulés.

12. Veuillez utiliser les menus déroulants dans l'onglet « Détails par programme », le cas échéant.

13. Les dépenses en émissions canadiennes consacrées à des producteurs indépendants et affiliés doivent être rapportées par projets. Les dépenses inscrites dans les colonnes associées aux renseignements budgétaires peuvent être déclarées à un niveau global *uniquement pour les productions internes.*

14. Pour les productions certifiées, le premier artiste principal et le deuxième artiste principal figurant dans l'onglet « Détails par programme » doivent se conformer aux définitions du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) et la certification des émissions canadiennes du CRTC.

15. Pour les déclarations reliées au rôle de « showrunner », veuillez vous assurer que toute personne détenant le titre de « showrunner » dans une production est identifiée comme telle et consignée dans la section « Informations sur la production » de l'onglet « Détails de programmation ». Ce point de données ne doit être signalé que si nécessaire. Toute forme de répétition dans les rôles doit être signalée lorsqu'elle survient.

Définitions

Les définitions suivantes devraient être utilisées lorsque vous remplissez ce rapport.

Producteur issu des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) : une société qui répond à la définition de « société de production indépendante » et qui, si elle est exploitée dans la province de Québec, la langue originale de production doit être l'anglais ou, si elle est exploitée à l'extérieur de la province de Québec, la langue originale de production doit être le français (décision de radiodiffusion CRTC 2017-148).

Clarification pour producteur issu des CLOSM

Pour être considéré comme un producteur issu des CLOSM au Canada, une société de production doit :

a) s'il produit des émissions originales en anglais, avoir son siège social au Québec et être de

b) s'il produit des émissions originales en français, avoir son siège social à l'extérieur du Que

Producteur autochtone : un particulier qui s'auto-identifie comme Autochtone, ce qui comprend les Premières Nations, les Métis ou les Inuits, et qui est citoyen canadien ou réside au Canada, ou une société de production indépendante dont au moins 51 % du contrôle est détenu par un ou plusieurs particuliers qui s'auto-identifient comme Autochtone et qui sont Canadiens ou résident au Canada (décision de radiodiffusion CRTC 2017-148, note de bas de page numéro 5).

Société de production indépendante : une société canadienne qui fait affaire au Canada, affiche une adresse d'affaires au Canada, et appartient à des Canadiens, est sous contrôle canadien et dans laquelle le titulaire ou l'une des sociétés qui lui sont liées détient ou contrôle en tout, directement ou indirectement, moins de 30 % du capital-action. La principale activité de la société consiste à produire des émissions sur pellicule de film, bande vidéo ou en direct en vue de leur distribution (mentionnée dans les décisions de renouvellement de licence par groupe publiées en 2011)

Société de production affiliée : société canadienne qui fait affaire au Canada, affiche une adresse d'affaires au Canada, et appartient à des Canadiens, est sous contrôle canadien et dans laquelle la titulaire ou l'une des sociétés qui lui sont liées détient ou contrôle en tout, directement ou indirectement, au moins 30 % des capital-actions (avec droit de vote). La principale activité de la société consiste à produire des émissions sur pellicule de film, bande vidéo ou en direct en vue de leur distribution (mentionnée dans le Guide des formulaires de la Certification des émissions canadiennes du CRTC)

Émission originale de première diffusion : première diffusion d'une émission non déjà diffusée ou distribuée par une autre entreprise de radiodiffusion autorisée *(Règlement sur les services facultatifs, Règlement sur la télédiffusion*)+B24

RAPPORT DE PRODUCTION

APERÇU

Groupe de radiodiffusion : **VUES ET VOIX**

Année de radiodiffusion : **2022-2023**

DÉPENSES EN ÉMISSIONS CANADIENNES PAR RÉGION ET PAR LANGUE

Lieu des principaux travaux de prise de vues	Langue	Nombre de projets	Total du nombre d'heures produites (en heures de diffusion)	Total de budget de production ($)	Total des droits de licence ($)	Total des dépenses en émissions canadiennes admissibles ($)
Colombie-Britannique et territoires	**Toutes langues confondues**					
	Langue anglaise	0				
	Langue française	0				
	Autres langues	0				
Prairies	**Toutes langues confondues**					
	Langue anglaise	0				
	Langue française	0				
	Langues tierces	0				
Ontario	**Toutes langues confondues**					
	Langue anglaise	0				
	Langue française	0				
	Autres langues	0				
Québec	**Toutes langues confondues**	26	1573.5	*$1,156*	*$0*	*$691*
	Langue anglaise	0				
	Langue française	26	1573.5	$1,156	$0	$691
	Autres langues	0				
Atlantique	**Toutes langues confondues**					
	Langue anglaise	0				
	Langue française	0				
	Autres langues	0				
Ensemble des régions	**Toutes langues confondues**	26	1573.5	$1,156	$0	$691
	Langue anglaise	0				
	Langue française	26	1573.5	$1,156	$0	$691
	Autres langues	0				

Toutes les émissions pour lesquelles des dépenses en émissions canadiennes ont été rapportées au cours de l'année de radiodiffusion 2022-2023

Année de radiodiffusion	Langue	Total des dépenses en émissions canadiennes admissibles (excluant les dépenses liées aux avantages tangibles)		Dépenses en émissions canadiennes admissibles consacrées à des producteurs indépendants		Dépenses en émissions canadiennes admissibles consacrées à des producteurs affiliés ou à des productions internes	
		$	%	$	%	$	%
2022-2023	**Toutes langues confondues**	$691	100%				
	Langue anglaise						
	Langue française	$691	100%				
	Autres langues						

Un traitement confidentiel sera accordé aux informations budgétaires relatives aux projets individuels. Le traitement confidentiel des données cumulées régionales ne sera accordé que si elles comprennent **moins de trois projets**.

Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour inscrire tout commentaire, explication, note méthodologique, mention ou autres renseignements importants concernant les données fournies dans le présent formulaire.

Émissions produites par des producteurs des CLOSM

Au paragraphe 93 de la *Décision de radiodiffusion 2017-148* , le Conseil a déclaré que les groupes devront lui fournir les renseignements suivants sur une base annuelle : le nombre de producteurs des communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM) rencontrés chaque année, une liste des projets commandés de producteurs issus des CLOSM et qui sont en développement, en cours de production et complétés, leurs budgets et les dépenses en émissions canadiennes totales consacrées à de tels projets. Par conséquent, veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous.

APERÇU

Langue	Nombre de projets	Total du nombre d'heures produites (en heures de diffusion)	Total du budget de production ($)	Total des droits de licence ($)	Total des dépenses en émissions canadiennes admissibles ($)
Toutes langues confondues					
Langue anglaise (à l'intérieur du Quebec)	0	0	0 $	0 $	0 $
Langue française (à l'extérieur du Québec)	0	0	0 $	0 $	0 $

Un traitement confidentiel sera accordé aux informations budgétaires relatives aux projets individuels. Le traitement confidentiel des données cumulées régionales ne sera accordé que si elles comprennent **moins de trois projets**.

LISTE DE PROJETS

Titre du projet ou nom de l'émission	Langue	État du projet	Total du budget de production ($)	Total des dépenses en émissions canadiennes admissibles ($)
Total				

Remarque : La liste des projets ne devrait que refléter l'état des projets pour l'année de radiodiffusion au rapport.

AUTRES DÉTAILS

Nombre de producteurs CLOSM que le groupe a rencontrés pendant l'année de radiodiffusion : _____

Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour inscrire tout commentaire, explication, note méthodologique, mention ou autres renseignements importants concernant les données fournies dans le présent formulaire.

Langue anglaise	en développement
Langue française	en production complet

Émissions produites par des producteurs autochtones

Au paragraphe 87 de la *Décision de radiodiffusion 2017-148* , le Conseil a déclaré que les groupes devront lui fournir les renseignements suivants sur une base annuelle : le nombre de producteurs autochtones rencontrés chaque année, une liste des projets commandés de producteurs autochtones et qui sont en développement, en cours de production et complétés, leurs budgets et les dépenses en émissions canadiennes totales consacrées à de tels projets. Par conséquent, veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessous.

APERÇU

Langue	Nombre de projets	Total du nombre d'heures produites (en heures de diffusion)	Total du budget de production ($)	Total des droits de licence ($)	Total des dépenses en émissions canadiennes admissibles ($)
Toutes langues confondues Langue anglaise Langue française Langues autochtones	1	40.5		$0	

Un traitement confidentiel sera accordé aux informations budgétaires relatives aux projets individuels. Le traitement confidentiel des données cumulées régionales ne sera accordé que si elles comprennent **moins de trois projets**.

LISTE DE PROJETS

Titre du projet ou nom de l'émission	Langue	État du projet	Total du budget de production ($)	Total des dépenses en émissions canadiennes admissibles ($)
Kwé Bonjour	Langue française	complet		
Total				

Remarque : La liste des projets ne devrait que refléter l'état des projets pour l'année de radiodiffusion au rapport.

AUTRES DÉTAILS

Nombre de producteurs autochtones que le groupe a rencontrés pendant l'année de radiodiffusion : _____

Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour inscrire tout commentaire, explication, note méthodologique, mention ou autres renseignements importants concernant les données fournies dans le présent formulaire.

en développement
en production
complet

Nom du service : Canal M

Titre de l'émission	Renseignements sur l'émission							
	Année de la commande/ première année de diffusion	Programmation télévisée ou non télévisée	Émission originale de première diffusion	No de certification (CRTC ou BCPAC)	Catégorie d'émission du CRTC	ÉIN	Nbre d'heures produites	
Aux quotidiens	2019	prog. télévisée	oui		1		382	
Aux quotidiens , 5e édition	2022	prog. télévisée	oui		1		67.5	
Sans détour	2020	prog. télévisée	oui		2 a)		40.5	
Au fil du temps	2020	prog. télévisée	oui		2 a)		39	